



BILAN DE COMPÉTENCES

« Un accompagnement centré sur vos ressources »

- Entretiens individuels | *Présentiel*
- **24 Heures** | dont 9 séances de 2 H + 6 H de travail de recherche et tests
- Sur temps de travail ou hors temps de travail
- Financement : CPF ou autre



Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Financement
CPF
possible

Programme

Le bilan de compétences est réglementé. Il résulte de l'accord interprofessionnel du 05 décembre 2003, de la loi du 4 mai 2004, de l'accord du 8 décembre 2011 et de l'article L.6313-10 du code du travail. Les 3 phases demandées par la réglementation sont les suivantes :

1 - PHASE PRÉLIMINAIRE : Il s'agit d'une phase qui instaure la relation et qui pose le cadre du bilan de compétences.

- Faire connaissance avec le bénéficiaire.
- Présenter la démarche.
- Retracer le parcours professionnel.
- Cerner la demande, les attentes.
- Définir le plan de route.

2 - PHASE D'INVESTIGATION : Elle se travaille sur 2 axes, l'une basée plus sur le passé ; l'autre sur l'avenir. Pour mieux comprendre sa situation présente et se réaliser.

⇒ **Rétrospective :**

- Analyse du parcours professionnel et personnel
- Analyse de la personnalité, des motivations, des centres d'intérêts.
- Analyse des compétences.

⇒ **Prospective :**

- Repérage des pistes d'évolution professionnelle.
- Mener des recherches pour recueillir toute information nécessaire aux pistes identifiées
- Analyser les informations et les recherches
- Choisir et définir un projet professionnel ou des perspectives d'évolution.

3 - PHASE DE CONCLUSION :

- Elaboration et analyse du projet ou des perspectives d'évolution
- Identifier les atouts et les freins
- Construction d'un plan d'action et précisions sur les étapes
- Restitution d'un document de synthèse.

(9 entretiens en face à face de 2 H + 6 heures consacrées aux recherches personnelles + Tests)

Méthodes et moyens :

Entretiens en face à face (*entretiens d'aide*) qui permettent au candidat de s'interroger sur ses expériences professionnelles et d'identifier ses compétences. Nous utilisons la logique de l'accompagnement centrée sur la personne pour créer un climat de confiance et sécurisant. Les méthodes, les techniques, les outils, les évaluations s'adaptent au bénéficiaire et à ses besoins pour éviter un cadre contraignant.

NOS ENGAGEMENTS : dans la relation que nous instaurons avec le bénéficiaire et les moyens mis en œuvre nous prenons garde :

- ⇒ de ne pas nous tromper d'objectifs / de considérer le bénéficiaire comme une personne entière / de ne pas le fragiliser / de lui apporter tous les repères nécessaires / de présenter une posture facilitatrice.

Afin d'assurer un suivi du projet, un entretien est réalisé gratuitement après le bilan à + ou - 6 mois.

OBJECTIFS

- ▶ Analyser ses compétences.
- ▶ Valoriser ses ressources.
- ▶ Diagnostiquer sa situation
- ▶ Faire face au changement
- ▶ S'engager plus facilement dans un projet professionnel, dans une formation, dans une VAE...
- ▶ Mieux se connaître.

- Réaliser les 3 phases du bilan
- Elaborer un plan d'action.
- Recevoir une synthèse conforme à l'article L.900-4-1

Conseiller : Jérôme DUVAL

Consultant certifié FFP

Habilité à faire passer des tests de personnalités et des tests d'intérêt professionnels.

LIC FORMATION

ZAC des Champs Chouettes 1
27600 Saint Aubin Sur Gaillon

Contact : Jérôme DUVAL

02 32 77 51 30

jerome.duval@lic-formation.fr

www.lic-formation.fr

« Révélateur de compétences »



Formations
Linguistiques

Formations
Informatiques

Formations Management &
développement personnel

Accompagnement VAE -
Bilan de compétences -
Communication